

DES HESPERIDES ET MOURRE ROUGE

Monsieur le Député Maire de Cannes.  
Hôtel de ville B.P.140  
06406 CANNES Cedex

Cannes, le 15 septembre 2005

L.R.A.R. RA 0607 7318 3FR.

**OBJET:** Responsabilité de la Mairie dans l'attribution du permis de construire illégal.  
N° 06.029.02.0058 M 2. à l'angle des rues Esprit Violet et Ricord Laty à Cannes  
Dénaturation des plans instruits et non respect du P.O.S art UB 13.1.2 et 13.1.6.

Monsieur le Député Maire,

Par lettre en date du 9 juin postée le 22 vous répondiez à notre lettre du 19 mai 2005 en nous informant que le chantier cité en référence était régulièrement contrôlé par vos agents.

N'ayant pas eu de réponse depuis cette date, nous avons l'honneur de venir en aide à vos agents assermentés afin qu'ils puissent tenir leurs serments.

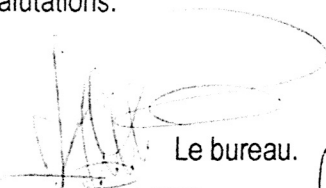
Vous trouverez ci-joint :

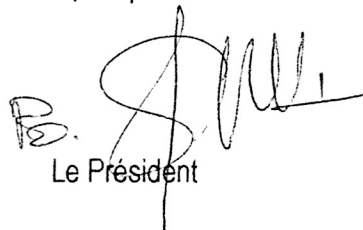
- 1- Copie du plan n°4 instruit par vos services qui ont, peut-être malencontreusement acceptés la suppression du mur de soutènement prévu pour contenir la pleine terre.
  - 2- Copie du plan n°22 « localisation de la pleine terre » contenue par un mur qui n'existe pas. puisque vous avez accepté sa suppression.
  - 3- Une photo en date du 15 mai 2005 montrant l'absence effective du mur de soutènement avec la création d'une fenêtre qui ne figure sur aucun plan et l'absence de pleine terre.
- Tout ceci pour faciliter le travail de vos agents assermentés afin qu'ils puissent constater l'illégalité de cette construction.

Nous vous serions obligés de nous faire parvenir vos propres observations et de nous informer des suites qui seront données à cette affaire

Dans cette attente,

Nous vous prions d'accepter, Monsieur Le Député Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

  
Le bureau.

  
Le Président


P.J : Photo attestant l'absence de pleine terre, plan n°4, plan n°22.

Copie :

- Aux adhérents de l'association pour diffusion.

- A la presse.

456

LA POSTE 

RA 0607 7318 3FR

**PREUVE DE DÉPÔT**  
D'UN OBJET RECOMMANDÉ  
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

TAUX DE RECOMMANDATION R1  R2  R3

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA  
NÉCESSAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION.

LE CAS ÉCHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE  
UNE RÉCLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL  
BUREAU DE POSTE.

DESTINATAIRE LETTRE  COLIS

MIR LE DÉPUTÉ MAIRE  
DE CANNES  
HOTEL DE VILLE BP 140  
06406 CANNES CEDEX

ASSOCIATION A LA POINTE  
DES RIVERAINS DE HESPERIDE  
ET DU MOUJARE ROUGE  
06400 CANNES  
PE CORAL

516-3 VS PPF-MBR-2 - 240008

06400 CANNES HESPERIDES		16H	
Date	Prix	Contre-Remboursement	Nature de l'objet
16/09/05	4.62EUR 30.31FRF		L1

RCS PARIS 356 000 000

PREUVE DE DÉPÔT

LA POSTE 

RA C607 7318 3FR

**AVIS DE RÉCEPTION**  
DE VOTRE ENVOI  
RECOMMANDÉ



Présenté le  
Distribué le  
Signature du destinataire:

**MAIRIE DE CANNES - 06**  
**19 SEP. 2005**  
**SECRETARIAT GENERAL**

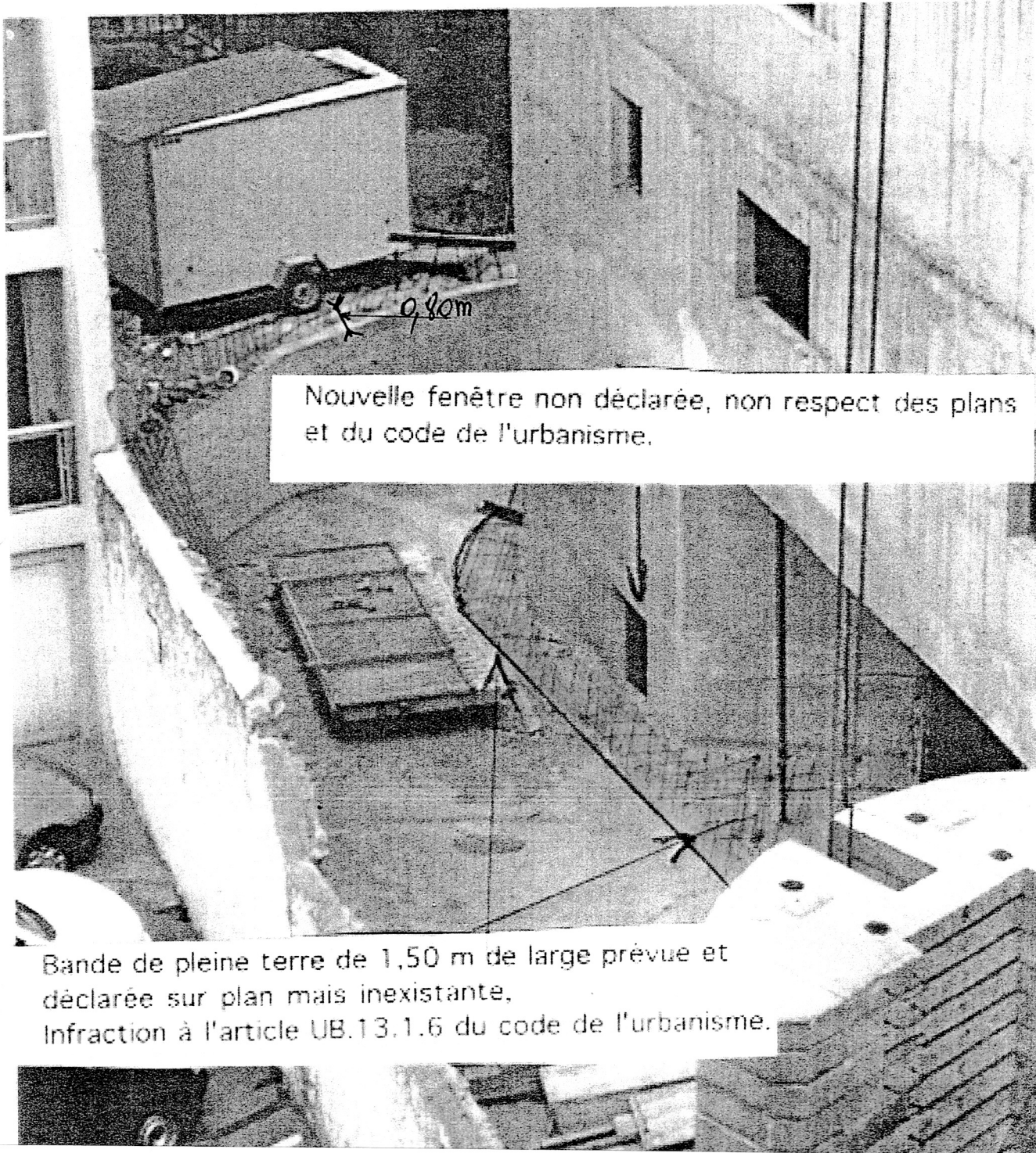
~~MIR LE DÉPUTÉ MAIRE  
DE CANNES  
HOTEL DE VILLE BP 140  
06406 CANNES CEDEX~~

RETOUR À :  
ASSOCIATION A LA POINTE  
DES RIVERAINS DE HESPERIDE  
ET DU MOUJARE ROUGE  
06400 CANNES  
PE CORAL

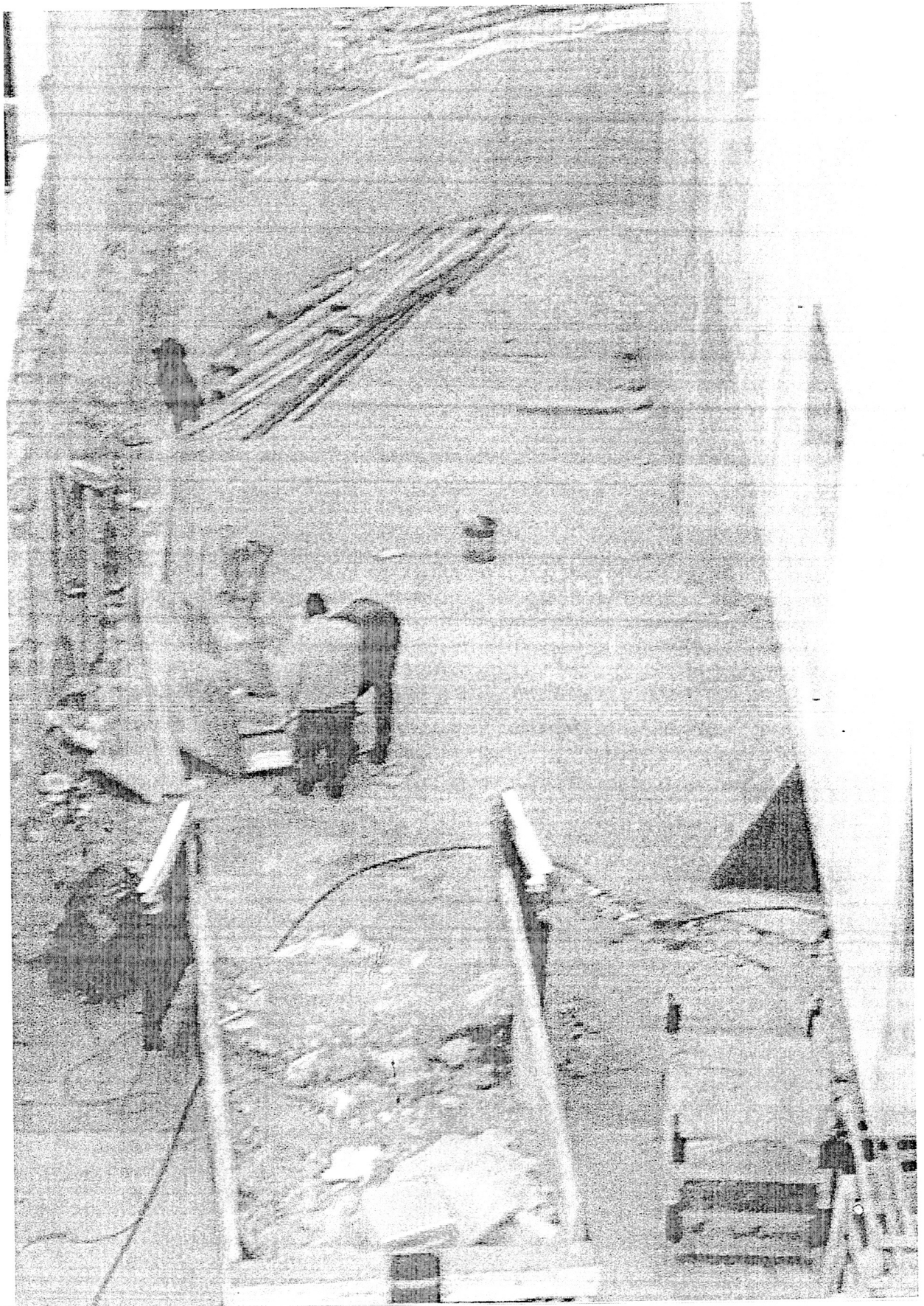
516-3 VS PPF-MBR-2 - 240008

RCS PARIS 356 000 000

AVIS DE RÉCEPTION



Affaire Cor-AI, permis de construire 06029 02 0058 et modificatif.  
Non respect flagrant des plans acceptés pour ce permis de construire.  
Infraction au Code de l'Urbanisme notamment de l'article UB -1-6.  
LRAR à la commune le 19 mai 2003, à M. le Préfet le 1<sup>er</sup> juin 2005.  
LRAR à M.le Procureur de la République le 12 Juillet 2003.



LE MUR DE SOUTÈNEMENT EST SUPPRIMÉ.  
ET LA PLEINE TERRE PRÉVUE AUSSI.